
Objet : Fermeture des parcs et jardins publics de la commune pour raisons de sécurité liées aux conditions météorologiques ;

La Maire de Fontaines-sur-Saône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2212-4 ;

Vu la vigilance météorologique orange émise par Météo-France pour le département du Rhône à compter de la soirée du 16 juillet 2026 ;

Considérant les risques liés aux phénomènes météorologiques annoncés, susceptibles d'entraîner des chutes de branches, d'arbres ou tout autre danger pour les usagers ;

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité publique ;

ARRETE :

Article 1 :

L'accès au public est interdit dans l'ensemble des parcs, jardins et espaces verts municipaux de la commune de FONTAINES-SUR-SAONE à compter du **16 juillet 2026 à 16h00**.

Article 2 :

Cette interdiction restera en vigueur jusqu'à la levée de la vigilance météorologique orange et après contrôle de sécurité des sites par les services municipaux.

Article 3 :

Les services municipaux sont chargés de mettre en place la signalisation et les dispositifs nécessaires à l'information du public.

Article 4 :

Toute infraction au présent arrêté pourra faire l'objet des sanctions prévues par les textes en vigueur.

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services, la Police Municipale, les ASVP et les services techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois. Le présent règlement sera publié et affiché, in extenso ou par extraits, aux entrées et/ou à l'intérieur des parcs, squares, jardins et espaces verts ouverts au public.

Article 8 :

Chacun en ce qui le concerne est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise :

- Au préfet de la région Auvergne Rhône-Alpes, préfet du département du Rhône,
- Le commandant de Gendarmerie
- Le directeur général des services,
- Les agents de surveillance de la voie publique de Fontaines-sur-Saône

Fait à FONTAINES-SUR-SAONE, le 16/07/2026

Madame La Maire,
Bénédicte HAMELIN

